

Accusé de réception en préfecture 094-219400710 - 13/03/2024 - DEL 2024-110-10

Date de télétransmission : 13/03/2024 Date de réception préfecture : 13/03/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE VILLE DE SUCY-EN-BRIE Département du Val-de-Marne

Nombre de membres

composant le Conseil Municipal

Présents à la séance

35 35

Extraits du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

ue la réception en Préfecture, le 13 MARS 2024 et de la publication le 13 MARS 2024

Conseil Municipal du 11 Mars 2024

N° DCM: 2024-110-10-01S

Objet:

ADOPTION DES TARIFS POUR LE CENTRE SPORTIF DU ROND D'OR

L'an deux mil vingt-quatre, le onze mars à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Familles sous la présidence de Monsieur Olivier TRAYAUX, Maire. Cette réunion se tient en public dans la limite de la capacité de la salle. Cette réunion est retransmise par vidéo sur le site internet de la Ville.

Etaient présents:

M. TRAYAUX Maire en exercice, Mme FELGINES, M. VANDENBOSSCHE, Mme PENAUD, M. CHAFFAUD, Mme TIMERA, M. BOURCIER, Mme PINTO, M. AMSLER, Mme BOURDINAUD, M. CHARTRAIN, Mme WESTPHAL, M. MUSSO, M. MONTEFIORE, Adjoints

Mme MILLE, M. CATINAUD, Mme VALOTEAU, M. OFFENSTEIN, M. DAMBRIN, M. DURAZZO, Mme LAURENT, Mme CIUNTU, M. CARDOSO, Mme BLAMOUTIER, Mme GRASSER, Mme MARIE, M. BOGUET-HENARD, M. BRIE, M. CHESNOY, M. GIACOBBI, M. MARASCO, Mme D'ANDREA, Mme SIMON, Mme ASTIC, M. BRAND.

Madame TIMERA est désignée comme secrétaire de séance en application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

DELIBERATION Nº 2024-110/10

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport n° 2024-110 présenté en Commission Plénière en date du 4 Mars 2024,

CONSIDERANT la délibération du Conseil Municipal en date du 11 Mars 2024 fixant la grille des quotients familiaux applicables aux services publics municipaux soumis à quotient pour l'année scolaire 2024/2025;

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après avoir entendu le rapporteur,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- <u>Article 1^{er}</u>: **DECIDE DE FIXER** pour l'année scolaire 2024/2025, les montants des inscriptions au Centre Sportif du Rond d'Or, comme suit :

. JUDO ET MUSCULATION

QUOTIENTS FAMILIAUX	Montant Par trimestre	« Carte Jeune » Montant Par trimestre
A	28,70 €	25,70 €
В	26,30 €	23,50 €
С	23,90 €	21,40 €
D	21,30 €	19,10 €
E	19,30 €	17,30 €
F	17,30 €	15,50 €
G-H-I	14,50 €	13,00 €

. GYMNASTIQUE ADULTES

Tarifs	Montant Par trimestre
1 cours par semaine	34,10 €
2 cours par semaine	43,00 €

- <u>Article 2</u>: **DIT** que pour les inscriptions en cours de trimestre, un calcul au prorata est effectué sur la base du tarif trimestriel.

Cette délibération a été adoptée par 32 POUR et 3 ABSTENTIONS

Par délégation du Maire, La Directrice de l'Administration Générale et des Assemblées

Céline GAULTIER

Le Maire,

Olivier/TRA/

La présente délibération, à supposer que celle-chasse grief, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Sucy-en-Brie, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être défrée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.